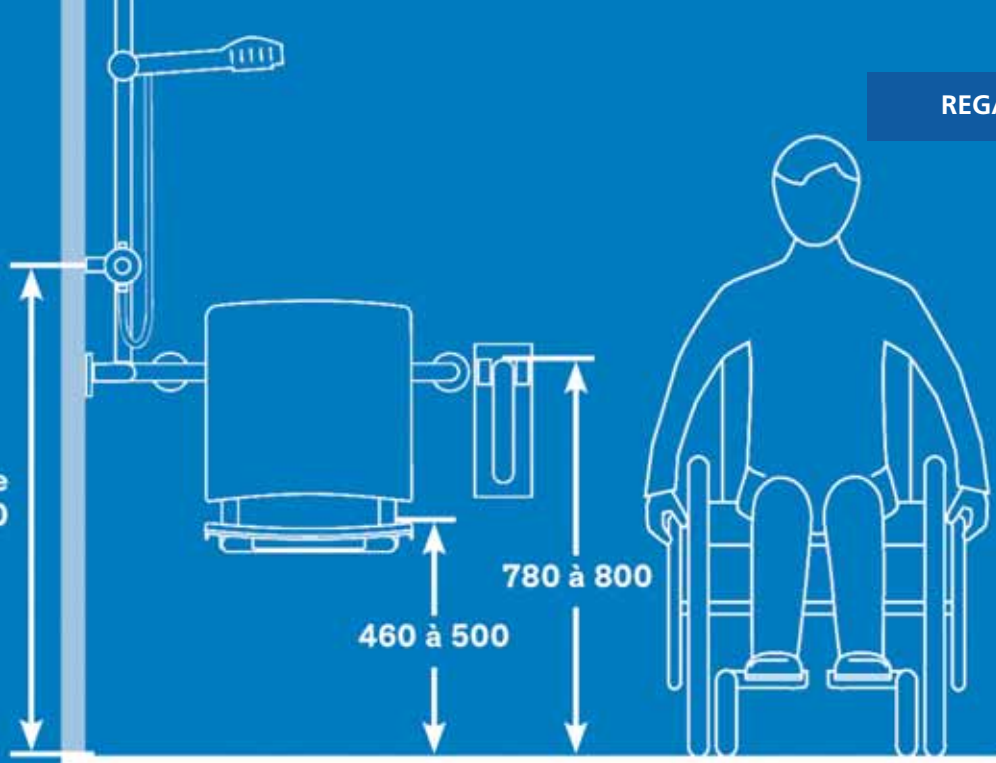


Robinetterie
1 000 à 1 100



DELABIE

Répondre aux impératifs d'accessibilité des établissements de santé

Créé en 1927, le groupe DELABIE est, aujourd'hui, le leader européen dans les domaines de la robinetterie et des équipements sanitaires pour les Etablissements Recevant du Public (ERP). Présent dans 70 pays, le fabricant français propose des solutions innovantes, de haute qualité et aux caractéristiques adaptées à chacun des secteurs avec lesquels il collabore. Dans un contexte économique très contraint, le groupe spécialisé dans l'accessibilité des espaces sanitaires s'impose comme un soutien important aux établissements de santé. Depuis quelques années, et l'évolution du cadre légal, les hôpitaux, entre autres, se voient dans l'obligation d'adapter rapidement leurs installations aux personnes handicapées, dépendantes ou à mobilité réduite. Grâce à ses solutions dédiées aux collectivités et conçues pour répondre aux enjeux du domaine de la santé, DELABIE accompagne les structures hospitalières et de santé dans ces démarches qui représentent aujourd'hui un défi important.

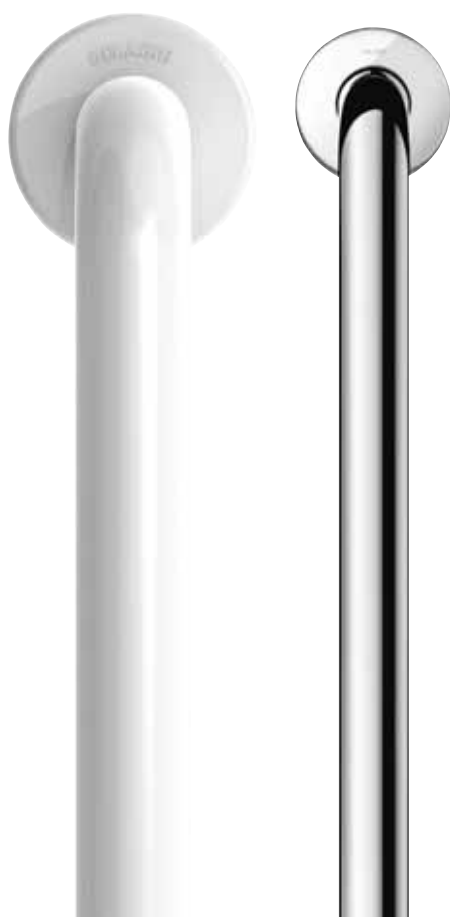


Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les ERP et les Institutions

Ouvertes au Public (IOP) devaient être adaptés afin de permettre la pleine accessibilité de leurs installations à des personnes handicapées, âgées ou à mobilité réduite. La réalisation de ces travaux par les établissements concernés avant l'échéance initiale fixée au 1^{er} janvier 2015 a été fortement remise en question par le rapport d'octobre 2011 rendu par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable,

le Contrôle Général Économique et Financier et l'Inspection Générale des Affaires Sociales. A la lumière de ce rapport mettant en évidence l'impossibilité de ces établissements à respecter une date butoir si rapprochée, et au regard des démarches restant à entreprendre, une nouvelle loi fut promulguée le 10 juillet 2014, sur la base d'un texte définitif adopté par l'Assemblée Nationale, le 26 juin de la même année. Cette dernière permet au Gouvernement d'adopter par ordonnance des mesures législatives pour la mise en accessibilité des ERP et IOP, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées. De cette loi sont alors nés les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), des documents de programmation finan-

cière des travaux d'accessibilité. Ces agendas constituent un engagement des acteurs publics et privés n'étant pas en conformité avec la loi à compter du 1^{er} janvier 2015, à réaliser les travaux d'aménagement selon un calendrier prévisionnel précis. Pour assurer le respect de ce calendrier, un millier d'« ambassadeurs de l'accessibilité » sont recrutés dans le cadre du service civique afin d'accompagner et d'orienter ces acteurs dans leurs démarches. Les établissements doivent déposer leurs demandes d'Ad'AP dans les douze mois après la publication des ordonnances par le Gouvernement, soit avant le courant du mois de septembre 2015.



Cette problématique d'accessibilité concerne, en partie, les personnes handicapées mais elle est devenue un enjeu majeur pour les ERP notamment du fait du vieillissement de la population. Ce phénomène particulièrement bien connu des établissements hospitaliers et de santé en raison de l'impact qu'il peut avoir sur leur organisation, leurs activités et les modes de prise en charge privilégiés, devient toujours plus préoccupant à mesure qu'il s'intensifie. L'accessibilité est d'abord un devoir de la part des ERP, et notamment des établissements de santé qui se doivent de fournir une prise en charge et un accueil de qualité à l'ensemble de la population quelle que soit sa situation sociale ou financière, son degré d'autonomie ou son handicap. Mais elle reste également un enjeu majeur, voire une obligation, pour anticiper et assurer la prise en charge optimale d'une population âgée toujours plus importante en établissement de santé. Ces patients sont souvent atteints de pathologies chroniques et sont rarement éligibles à l'hospitalisation de jour en raison, notamment, de leur fragilité et de leurs faibles capacités de récupération. La prise en charge de patients âgés implique donc souvent des passages plus ou moins longs et récurrents en établissements de santé et un séjour de longue ou de très longue durée en institution. De plus, le manque de coordination entre les acteurs du réseau de santé dans la prise en charge des personnes âgées et dépendantes en amont et en aval de l'hospitalisation renforce l'importance du rôle joué par l'hôpital dans la prise en charge de cette popu-

lation vieillissante. Aussi, l'accessibilité est une notion toujours plus prégnante dans les hôpitaux et établissements de santé car ils accueillent des patients toujours plus âgés et dépendants, de façon récurrente et durant des périodes toujours plus longues. Par ailleurs, au regard des prévisions de l'Insee, ce phénomène devrait s'intensifier dans les années à venir. Selon l'institut, la part de la population française âgée de plus de 65 ans serait de 31% en 2035. Cette même année, les personnes âgées de plus de 75 ans représenteraient 13,6% de la population et le nombre de personnes dépendantes s'élèverait à 1,55 M (contre 1,15 M en 2007). Cependant, ces démarches reflètent, à n'en pas douter, une volonté d'optimisation de l'accueil et de la prise en charge de la population mais elles représentent également des contraintes et un investissement important en matière de ressources humaines et financières de la part des établissements de santé, dans un contexte économique déjà difficile. « Sur le terrain, on ne note pas de refus de la loi mais essentiellement des questionnements sur la façon de parvenir à financer son application dans un contexte économique difficile, témoigne André Augst, ingénieur accessibilité et vice-président du CEP-CICAT. Dans le sanitaire, les fabricants ont développé des produits et savent les faire évoluer. Les réponses techniques existent donc bien pour permettre la mise en accessibilité de tous les types de locaux. »

Pour les accompagner au mieux dans la tenue de leur Ad'AP et proposer les meilleures solutions aux responsables d'établissements de santé et médico-sociaux, publics ou privés, le groupe DELABIE fournit des gammes de produits adaptées aux besoins des collectivités, notamment des établissements de santé. Ces gammes sont conçues et réfléchies afin de répondre aux mieux aux exigences et aux réglementations instaurées par la loi du 11 février 2005 et par l'arrêté du 1er août 2006, visant plus particulièrement les aménagements à effectuer dans les installations sanitaires des ERP. En tant que spécialiste de l'accessibilité pour les installations sanitaires, DELABIE connaît et comprend parfaitement les enjeux et les difficultés que représente ce type de démarches pour les établissements de santé. Aussi, l'accompagnement et la définition de solutions claires, simples, faciles d'entretien et d'utilisation sont des caractéristiques inhérentes aux réponses faites par la société aux acteurs de la santé. « Dans les établissements de santé, nous ne pouvons connaître à l'avance ni le poids des utilisateurs ni leur degré d'autonomie, nous explique Elodie Picourt, responsable de gamme Accessibilité pour DELABIE. Les produits font face à une utilisation intensive, sont exposés au vandalisme et doivent donc être particulièrement robustes et résistants. » Ainsi, ces produits proposés aux collectivités se différencient des solutions apportées aux particuliers par des caractéristiques propres à un usage intense et col-

lectif. D'autre part, ces produits se doivent également d'être solides et fiables car ils sont destinés à des personnes souvent fragilisées et rendues plus dépendantes encore par une pathologie momentanée ou un épisode aiguë d'une maladie chronique.

Outre la durabilité et la solidité de ces éléments, les installations de DELABIE respectent également les problématiques d'hygiène particulièrement importantes dans les établissements de santé. Les structures hospitalières font de la lutte contre les infections nosocomiales un sujet majeur de leur organisation. « Pour des raisons évidentes d'hygiène, poursuit Elodie Picourt, les produits doivent être extrêmement faciles à nettoyer et à entretenir, de façon constante et durable. » Néanmoins, le respect de ces notions cruciales ne doit pas faire du confort et de la sécurité de l'utilisateur des caractéristiques dispensables dans les solutions apportées par DELABIE. Ainsi, pour les espaces de douches, WC et lavabos, le groupe propose des sièges relevable ou à suspendre, des barres d'appui et de relèvement en Nylon HR ou Inox bactériostatique, des robinetteries adaptées électroniques sans contact ou à manette ergonomique (avec des solutions à butée de limitation de température ou de type thermostatique), ainsi qu'une série d'accessoires dédiés tels que des distributeurs de savon à déclenchement souple ou encore des pots à balai avec manche long ergonomique. Enfin, outre leur aspect utilitaire, DELABIE apporte un point d'honneur à innover en matière de design dans les solutions proposées aux établissements de santé. Sans omettre les notions de respect des normes d'hygiène hospitalière, de sécurité, de confort et de simplicité d'utilisation, les solutions DELABIE doivent améliorer le quotidien du patient durant son séjour à l'hôpital ou en institution.

